

Le contenu publié sur cette page a été transféré en version PDF depuis le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à titre de référence. Les liens fournis vers le contenu connexe ont également été transférés et se trouvent à la fin du présent document.

« Allstate Financial Trust » et « Allstate Escrow Service » impliqués dans une escroquerie pour la vente de services financiers en Ontario

2 août 2013

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) avise les consommateurs que les compagnies « Allstate Financial Trust » et « Allstate Escrow Service » ne sont pas autorisées par la CSFO à offrir des services financiers et qu'elles sont liées à une escroquerie pour la vente de services financiers.

La Commission a été avisée que ces compagnies avaient affiché des annonces sur des sites Web d'annonces en ligne à base communautaire dans lesquelles elles proposaient l'achat d'un bien de valeur comme une voiture usagée. Elles indiquaient également que l'achat allait être traité par l'intermédiaire d'un service d'entiercement ou d'une fiducie.

Les compagnies demandaient ensuite aux clients de virer des fonds directement d'un compte bancaire à la fiducie ou à l'entiercement; le vendeur disparaissait alors avec les fonds.

Les consommateurs doivent faire preuve de prudence s'ils voient des annonces correspondant à cette description.

Il est à noter toutefois que la compagnie d'assurance Allstate du Canada est une compagnie d'assurance légitime qui est titulaire d'un permis de la CSFO. Allstate a confirmé qu'elle n'est ni affiliée, ni associée à ces entreprises de fiducie et d'entiercement et que ces compagnies non autorisées exercent des activités en utilisant le nom d'une entreprise notoire afin de tromper les consommateurs.

Les consommateurs qui achètent des produits ou de l'assurance d'agents ou d'assureurs qui ne sont pas autorisés à mener des activités dans la province ne sont pas protégés en vertu de la [Loi sur les assurances](#)  et des règlements qui régissent les compagnies et les agents d'assurance autorisés en Ontario.

Vous trouverez sur le site Web de la Commission une liste de toutes les [compagnies d'assurance](#) et de tous les [agents](#) autorisés à mener des activités en Ontario.

Un courtier d'assurance de l'Ontario peut vous fournir des renseignements et des conseils sur les risques que vous pourriez courir à l'achat de divers produits d'assurance.

CONTACT

Demandes de la part de média

Kristen Rose

Téléphone : 416-226-7803

Courriel : Kristen.rose@fsco.gov.on.ca

Demandes de la part du public

1-800-668-0128

contactcentre@fSCO.gov.on.ca

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Que faire si vous croyez être victime d'une arnaque ou d'une fraude